

Ardèche : Le succès de son miel bio était dû à la plantation de cannabis de son voisin

- **Fait divers**

16 mars 2016

7



AUBENAS (07) – 850 pots sur liste d’attente : Rémy P est un apiculteur dépassé par son succès, où plutôt *était* car sa production vient d’être stoppée net par les autorités ardéchoises. Son miel contenait en effet une quantité importante de THC (tétra-hydrocannabinol), le composé psycho-actif du cannabis, estimée selon un expert local à « un quart de joint bien chargé par tartine ». D’où provenait cette substance illégale ? De la plantation tout aussi illégale de son voisin, qui sous couvert de cultiver la châtaigne maintenait également un cheptel de près de 200 pieds de cannabis, cachés parmi les arbres et autres végétaux de son domaine de plusieurs hectares. *«Lesabeilles*

devaient butiner les plantes du voisin, au lieu de butiner les châtaigners.. » conjecturait le jeune apiculteur lors d'un point presse.



Une abeille butinant un plant de cannabis ardéchois

Un café, du pain... et de la Skunk !

C'est un père de famille albenassien qui a découvert le pot-aux-roses en faisant passer un **bilan sanguin** à ses deux enfants de 7 et 9 ans. « *Théo et Théa sont habituellement des enfants très excités, leur mère et moi avons beaucoup de difficultés à canaliser leur énergie. Mais depuis quelques temps, ils étaient très calmes... Trop calmes même; Théo s'est mis à écouter du Sinsemilia dans sa chambre et un dimanche, Théa a regardé une motte de beurre fondre pendant 3 heures d'affilé, en rigolant. On s'est beaucoup inquiétés* » déclarait-il, admettant que lui-même et sa femme avaient également développé « un certain penchant » pour ce miel.

Fini la lune de miel

Mais beaucoup se félicitent de l'arrêt de la production du « space miel », ce n'est pas le cas de tous les consommateurs, à l'instar de Jean-Tristan, 45 ans, l'un des plus gros clients de Rémy qui lui se déclare très déçu. « *Avec ce miel **je me sens beaucoup mieux**, je n'ai plus mes douleurs matinales, je suis de meilleure humeur et j'avais même arrêté de boire ! Là, je sais pas ce que je vais devenir.. j'étais à un demi-pot par jour, arrêter d'un coup va être dur, très dur..* » confiait-il, ajoutant que « *si les abeilles trouvent ça bon, c'est que ça peut pas être mauvais pour nous* ».

Examiné en laboratoire, ce miel spécial s'est révélé **particulièrement concentré** en molécules psycho-actives, comme le résume Océane, une jeune lycéenne, consommatrice malgré elle :

«Les miels, il y en a des clairs, il y en a des foncés. Avec celui-là c'est clair : t'es défoncé !»

Même son de cloche pour Lucette, 78 ans, qui restera longtemps nostalgique de ce « miel magique », qu'elle et ses amies consommaient régulièrement en début de soirée, sous forme de « grog » ou dans la tisane : « **Nos parties de Scrabble ne seront plus aussi amusantes**; moi ça m'est bien égal ce qu'ils mettaient dans ce miel tant que c'est bio, comme ils disent. Ah si vous aviez vu nos parties ! Qu'est-ce qu'on a ri ! Et pis on osait en mettre des mots coquins ! Je peux vous le dire, une fois j'ai tellement ri avec le mot que la Nini a posé que je me suis fait dessus ! Mon Dieu, quelle rigolade ! ».

Même si la justice n'a pas encore tranché, Rémy P ne pense pas être inquiété, contrairement à son voisin qui a déjà été incarcéré : « **Je suis un apiculteur moi, pas un dealer. Si je deviens responsable des faits et gestes de chacune de mes abeilles alors on va où là ?** ». Réponse le 18 avril prochain au tribunal d'Aubenas.